

Un contrat collectif pour être mieux couvert

22/10/2015



Une réunion d'information était organisée lundi à Saint-Marcel.

Saint-Marcel est la deuxième commune du département, après Châteauroux, à relayer la complémentaire santé mutualisée de l'association Actiom.

La présence de Pierre Fomproix, maire du Pont-Chrétien, à la réunion d'information organisée lundi à Saint-Marcel par l'association actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom) ne devait rien au hasard. L'élu local était là pour jauger une initiative originale qui prend tout juste racine dans l'Indre. Mais il n'était, heureusement, pas le seul à s'intéresser à la mise en place d'un contrat local et collectif de santé, destiné aux personnes âgées ou en difficulté.

Opération indolore pour la commune

« Le dispositif permettra à tous d'avoir une mutuelle à des prix préférentiels, sans faire appel aux finances publiques, expliquait en préambule le maire de Saint-Marcel, Jean-Paul Arnaud. Une convention de partenariat établie dans le cadre de l'opération Ma commune, ma santé, autorise le représentant local d'Actiom, qui dispose d'une salle municipale, à démarcher. Ce système nous a semblé très intéressant ».

Pascal Maître, conseiller et membre du CCAS, soulignait que le projet qu'il a initié, a mis un an à se concrétiser : « Nous avons vérifié le sérieux du dossier avant de nous lancer, en contactant notamment la Ville de Bayonne. Elle soutient cette couverture de santé complémentaire destinée aux gens sans couverture sociale. Nous avons été rassurés et nous avons décidé de franchir le pas ».

Cette réunion a donné l'occasion à Yves Michel, représentant d'Actiom et courtier indépendant, de préciser que tous les salariés devront posséder une mutuelle via leur entreprise à partir du 1^{er} janvier 2016. La formule proposée s'adresse aux personnes en CDD, intérimaires, retraités, chômeurs, travailleurs indépendants, et aux personnes d'un certain âge sans grosses ressources : « Nous avons négocié auprès des mutuelles pour obtenir des tarifs très intéressants, applicables sur toute la France. 482 communes déjà devenues nos partenaires. »

Saint-Marcel est la seconde commune de l'Indre, après Châteauroux, à s'engager dans un mouvement qui se concrétisera, dès demain, par la première permanence en mairie de son représentant local.

Permanences à la mairie de Saint-Marcel, vendredi 23, mardi 27 et vendredi 30 octobre, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Jean-Michel Bonnin